

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le mercredi 13 mars, s'est réuni le Luni 25 septembre à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à Ou signature	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie		X	René-Claude DANIEL		
BIET Thomas		X	Roger PERON		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne	X				
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Jean Luc TANNEAU		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X	Christian BODERE		
KERRIOU Christian		X	Charles SEITHER		
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle		X	Christine COCHOU		
LE GOFF Françoise	X		Laure VOLANT	18 h 40	
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle	X				
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure	X				

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents 17 au début de la séance
- votants 18 à partir de la question 4

Secrétaire de séance : Michèle RANZONI

Conseil municipal du 24 mai 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

04) Del2024-031. Rénovation énergétique du CLC. Demande de subventions

Nomenclature : 7.5. Finances publiques – Subventions

Rapporteur : Christian BODERE

Bâtiment emblématique du Pays bigouden, le CLC (Centre des Loisirs et de la Culture / ex-Malamok) a permis l'organisation de nombreux spectacles et manifestations en tout genre. Il est également un lieu de vie précieux pour les associations locales ainsi que pour l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune, qui profite des activités proposées, les mercredis après-midi notamment.

Le bâtiment construit en 1987 ne répond plus aujourd'hui aux normes actuelles tant sur le confort des usagers que sur le respect de l'environnement. C'est pourquoi la commune a fait appel à FIA pour établir un programme de travaux visant à rénover le bâtiment.

Ce programme prévoit notamment des travaux visant à réduire les consommations énergétiques par :

- La mise en place d'une isolation par l'extérieur en matériaux biosourcés
- Le changement des menuiseries extérieures et la réduction de leur emprise
- Le remplacement des fenêtres de toit (velux) et skydomes en polycarbonate
- La rénovation de la couverture et des complexes d'étanchéité en toiture terrasse
- La reprise de l'éclairage de scène et reprise des branchements électriques, détecteurs automatiques
- Le passage aux ampoules leds

Pour la réduction des gaz à effet de serre, le programme prévoit :

- L'installation d'une nouvelle centrale de traitement d'air
- L'installation d'un nouveau système de chauffage avec la mise en place d'une PAC air/eau
- L'installation de panneaux photovoltaïques

Ces travaux permettront de réduire les consommations énergétiques de près de 77% et de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre.

Le coût total du programme de travaux s'élève à 900 000 € HT et se décompose comme suit :

	Coût en € HT
1) Travaux de rénovation énergétique	750 000 €
2) Maîtrise d'œuvre	100 000 €
3) Autres (aléas, bureau de contrôle, SPS, assurances, ...)	50 000 €
Total	900 000 €

Les études réalisées par la maîtrise d'œuvre seront terminées pour septembre 2024. La consultation des entreprises est prévue au cours du dernier trimestre 2024 avec un démarrage des travaux dans la foulée pour une durée de 6-7 mois.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût des travaux en HT		900 000 €
État (Fonds vert)	55%	500 000 €
ACTE-MOE	7%	60 000 €
CEE	3%	28 400 €
Autofinancement communal	35%	311 600 €

Suivant ce plan de financement, la commune souhaite déposer une demande auprès de l'État sur le fonds d'accélération de la transition écologique dit « Fonds vert ». En effet, ce fonds est destiné aux communes ou aux EPCI, et l'opération de rénovation énergétique du CLC est éligible.

Il est donc proposé au Conseil municipal de déposer une demande une subvention sur le Fonds vert à hauteur de 500 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique du CLC tel que présenté par le rapporteur,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** un montant de subvention au titre du Fonds vert à l'État, d'un montant de 500 000 € pour la rénovation énergétique du CLC,

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20240524-DEL2024_031-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant

cette demande.

Fait au Guilvinec, le 24/05/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com